



Rencontre régionale de Haut Niveau pour une transhumance transfrontalière apaisée et pour l'adoption du programme d'investissement pour le développement de l'élevage et du pastoralisme en Afrique de l'Ouest

Lomé, Togo, 28 au 30 Septembre 2016

Note de présentation et agenda

En partenariat avec:



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 *L'insécurité et les conflits, talons d'Achille de la transhumance transfrontalière*

La mobilité pastorale transfrontalière constitue une composante stratégique très importante de la production animale et de la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest. Cependant, elle est aussi une des principales sources de conflits entre éleveurs transhumants et autres usagers des ressources naturelles, dont, les agriculteurs des pays côtiers notamment. De graves incidents surviennent ainsi trop fréquemment lors des mouvements de transhumance aussi bien dans les zones de transit et que les lieux d'accueil.

Parmi les nombreux facteurs en cause, on peut retenir les occurrences suivantes : (i) la législation en vigueur dans les pays d'accueil n'est pas toujours respectée par les transhumants; (ii) le bétail transhumant cause fréquemment d'importants dégâts sur les cultures et les récoltes des populations autochtones ; (iii) il arrive fréquemment que les troupeaux transhumants pénètrent indument dans des aires protégées ; (iv) les superficies emblavées s'étendent de plus en plus aux espaces sylvo-pastoraux qui constituent les zones de repli du bétail ; (v) les vaines pâtures disparaissent de plus en plus au détriment des systèmes transhumants qui peinent à assurer une alimentation optimale du bétail ; (vi) les ressources en eau font l'objet d'une compétition exacerbée ; et (vii) les relations sociales entre transhumants sahéliens et agriculteurs autochtones ne sont pas toujours suffisamment fortes.

Les tensions conflictuelles entre transhumants et agriculteurs sont plus fortes le long des principaux axes de transhumance, notamment là où les ressources pastorales revêtent un caractère stratégique, autrement dit objet de convoitise de toutes les composantes du système agropastoral. A ce niveau, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont, non seulement recrudescent, mais aussi, parfois meurtriers.

A titre d'illustration, ce type de conflits a causé, en 2015, cinq pertes en vies humaines au Togo.¹Au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région de Bouna, à la frontière avec le Burkina Faso, ce sont près de vingt (20) qui ont perdu la vie dans de tels conflits. Ces mortels événements de mars 2016 ont aussi provoqué le rapatriement de plus de six cents (600) Burkinabé dans leurs pays d'origine.

En plus de cette recrudescence de conflits entre transhumants et populations d'accueil, la transhumance est contrainte par : (i) l'intensification des attaques perpétrées par Boko Haram à la frontière entre le Niger et le Tchad ; (ii) l'extension de l'insécurité au Mali dont la zone d'emprise est de plus en plus vaste ; (iii) la naissance d'un nouveau mouvement armé dans la région du Macina, à l'instigation de certains leaders peulhs. Tous ces conflits sociaux empêchent l'accès pacifique et sécurisé des éleveurs aux ressources pastorales et hydriques nécessaire à la bonne alimentation du bétail.

Conscients de cette situation les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont exprimé, lors la 49^{ème} Session ordinaire de leur Conférence tenue le 5 juin 2016 à Dakar (Sénégal), « *leur préoccupation face à la multiplication des conflits liés à la transhumance dans plusieurs Etats membres, notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria et qui pourrait représenter une nouvelle menace pour la sécurité*² ».La Session s'est félicitée

¹ Comité National de Transhumance, 2016 ; Bilan des activités du Comité National de Transhumance. Campagne 2916.

² Communiqué final de la 49^{ème} Session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

de la mise en place d'une Task Force ministérielle chargée de rechercher des solutions durables. Elle a demandé à la Commission de convoquer une réunion sous-régionale en vue d'un large partage d'expériences sur les questions liées à la transhumance. Il est aussi attendu que la réunion puisse apporter une assistance aux Etats membres dans la sensibilisation sur la question.

1.2 Renouveau de la concertation sur la transhumance transfrontalière

Les décideurs politiques de plusieurs pays ouest-africains apprécient mieux désormais l'importance économique du pastoralisme et la contribution de la mobilité dans l'amélioration de la productivité du cheptel. Les différents acteurs (Gouvernements, institutions d'intégration, partenaires techniques et financiers, organisations d'éleveurs, collectivités locales, etc.) convergent dans leur volonté d'appuyer le pastoralisme, en sécurisant la mobilité du bétail et en renforçant la résilience des communautés pastorales. Cette volonté s'est traduite, entre autres, par la mise en chantier d'une expérience pilote d'intercommunalité pour la gestion des flux de transhumance transfrontalière.

Cette initiative a été évoquée pour la première fois lors de la rencontre transfrontalière des éleveurs et pasteurs qui a été organisée par le RBM à Bangaré (Niger) en 2011. Par ailleurs, pour rendre opérationnel le cadre de concertation transfrontalier entre, d'une part, les communes nigériennes de Diagourou, Bankilaré, Goroul et Téra et, d'autre part, celles de Falagountou, Seytanga, Titabé, Tankougounadié et Boundoré au Burkina Faso, une étude a été réalisée pour identifier les instruments juridiques de leur coopération transfrontalière (pertinence des textes communautaires et nationaux, domaines d'échanges, cadre coopératif).

En plus de la promotion de l'intercommunalité transfrontalière, les acteurs régionaux ont posé les jalons d'une coopération ambitieuse en matière de transhumance, par le lancement d'un processus de mise en place d'un cadre de concertation de haut niveau entre pays de départ et d'accueil de transhumants. La rencontre de Lomé (Togo), en janvier 2015, a permis d'établir formellement ce cadre de coopération dont l'objectif est de promouvoir une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière, à l'aide d'arrangements interinstitutionnels appropriés. La rencontre insiste *« sur la nécessité de renforcer la concertation à différentes échelles, notamment entre les acteurs au sein d'un même pays, entre des pays limitrophes et à l'échelle régionale. Dans cette perspective, l'accent devra être mis sur (i) la création et/ou la redynamisation des Comités Nationaux de Transhumance dans les pays de départ et les pays d'accueil, selon l'approche plateformes multi-échelles intégrées et (ii) l'institutionnalisation de deux rencontres annuelles (programmation et bilan des campagnes de transhumance) de haut niveau sur la transhumance transfrontalière au niveau régional (couloir Ouest, couloir Central et couloir Est) »*³.

La deuxième édition de cette rencontre de haut niveau, tenue à Cotonou en novembre 2015, a suffisamment plaidé la cause de la mobilité pour amener les ministres à souligner l'importance de l'établissement de dispositifs institutionnels et opérationnels de gestion de la transhumance transfrontalière. Ces derniers ont ainsi décidé : *« de faire prendre les mesures pour renforcer la concertation rapprochée entre les Comités Nationaux de*

³ CEDEAO/Gouvernement du Togo/RBM, 2015 : relevé des conclusions et recommandations de la concertation multi-acteurs pour une transhumance transfrontalière apaisée dans les pays d'accueil. Lomé, Togo, 29 et 30 janvier 2015.

Transhumance et les forces de sécurité le long des frontières, sur les axes de transhumance et au niveau des zones de parcours⁴ ».

1.3 Vers la mise en œuvre prochaine d'un programme régional d'investissement en faveur de l'élevage et du pastoralisme dans les pays côtiers

Ces résolutions de Cotonou ont permis d'importantes avancées du processus de formulation d'un Programme Régional d'Investissement en faveur de l'Élevage et du pastoralisme dans les Pays Côtiers (PRIDEC) dont l'idée a été émise à la rencontre de Lomé(Togo), en janvier 2015.

Les enjeux majeurs du PRIDEC, retenus par les participants aux concertations sont relatifs à l'aménagement de l'espace, au développement de l'élevage et à la gestion de la transhumance dans les pays côtiers. Ils ont insisté sur le fait que la problématique de la transhumance transfrontalière concerne, à la fois, les deux sous-espaces sahélien et côtier et que sa résolution exige l'adoption d'une stratégie qui facilite la coopération entre les acteurs de ces deux pôles.

Il est, en effet, nécessaire d'amener ces acteurs à développer, à l'échelle régionale, la vision partagée d'un environnement propice à l'élevage transhumant et aux activités des agents économiques impliqués dans les chaînes de valeur adossées à la transhumance. Dans cette logique, les politiques nationales sont appelées à s'inscrire dans une dynamique de mise en cohérence régionale pour plus de pertinence et d'efficacité dans la promotion de systèmes transhumants hautement productifs et compétitifs.

C'est à cette fin que s'inscrit l'animation d'un dialogue politique approfondi, non seulement entre les pays, mais aussi entre les différents groupes d'acteurs, pour aboutir, à plus ou moins long terme, à une vision commune des destinées de la transhumance. Vision qui prend en compte les mutations en cours en matière de démographie, de systèmes de production, de ressources fourragères, de la demande de produits animaux, de dynamiques sociales, de détérioration de l'environnement sécuritaire, etc.

L'impact attendu de ce processus d'intégration régionale des politiques pastorales est la sécurisation des systèmes de production d'élevage et du pastoralisme, en dépit des contraintes d'un environnement en pleine mutation. L'enjeu est la fourniture, en quantité et en qualité satisfaisantes, de protéines animales à une population qui croît très vite (doublement tous les 25 ans) et s'urbanise à un rythme accéléré. L'augmentation de la demande de protéines animales qui accompagne cette dynamique sociodémographique est une bonne opportunité de développement des élevages transhumants dans le cadre d'un marché régional intégré.

Pour valoriser une telle opportunité, deux défis stratégiques doivent être adressés dans le processus régional d'édification d'une vision partagée de l'élevage et du pastoralisme :

- a) sécuriser les économies locales transfrontalières fondées sur l'élevage et le pastoralisme ;
- b) encourager et appuyer les initiatives innovantes d'adaptation des systèmes d'élevage portées par les éleveurs, les pasteurs et leurs organisations.

⁴ Concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers. Session ministérielle, Cotonou, Bénin, 2 au 6 novembre 2015.

Ce processus régional, articulé autour de la formulation du PRIDEC, touche actuellement les cinq pays côtiers que sont le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo. Au niveau de chacun de ces pays, les priorités nationales d'investissement pour la promotion de l'élevage et du pastoralisme ont été discutées dans des cadres participatifs et inclusifs. Des programmes nationaux ont été esquissés à l'issus de ces échanges nationaux. Leurs versions préliminaires ont fait l'objet d'analyse et de validation par un atelier régional, tenu à Abidjan, en république de Côte d'Ivoire, les 29 et 30 Juin 2016. Les deux recommandations formulées par cet atelier portent sur la nécessité :

- d'accélérer la formulation des composantes nationales du PRIDEC, avec amélioration du contenu des différentes parties des documents ;
- de diligenter l'exercice de formulation de la composante régionale, sur la base de principes clairs et en mettant en cohérence toutes les initiatives en cours.

En application de cette seconde recommandation, la CEDEAO a (i) mis en place une Task force qui pilote le processus de formulation de la composante régionale du PRIDEC et, (ii) proposé une note conceptuelle d'orientation du processus de construction d'une vision partagée du développement des systèmes transhumants. Ainsi, la composante régionale du PRIDEC est appelée à relayer les programmes nationaux tout en restant cohérente par rapport au Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et aux autres initiatives portées par les acteurs de la région. Dans ce cadre, il importe de s'en tenir à la tonalité originale de la vision envisagée qui met en exergue la notion de « *bien public communautaire* ». Cette notion est bien une innovation majeure de gestion des bases productives du pastoralisme : ressources naturelles stratégiques et infrastructures pastorales.

En sus du soutien politique des Etats et des CER, le PRIDEC bénéficie aussi de l'appui des agences de coopération au développement. Ainsi, un partenaire technique et financier comme l'Union Européenne s'apprête à apporter sa contribution à la composante régionale du PRIDEC à l'aide d'un Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP). En outre, des partenaires tels la DDC, la Banque Mondiale, le FIDA et la BAD manifestent expressément leur intérêt à accompagner le développement des systèmes pastoraux.

L'apport de ces PTF est fort approprié, au vu des exigences stratégiques de mobilisation de ressources financières. La collaboration avec ces derniers est essentiellement axé sur (i) la définition de modalités de concrétisation des engagements pris; et (ii) l'attrait d'autres partenaires susceptibles d'appuyer la mise en œuvre du PRIDEC.

2. OBJECTIFS POURSUIVIS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 Objectifs visés par la réunion régionale de haut niveau

Le cadre formel régional chargé de la prise en charge de la transhumance transfrontalière a pour objectif de contribuer à améliorer la gestion des flux de transhumance transfrontalière, en mettant à la disposition des décideurs les informations utiles pour l'adoption de décisions stratégiques et opérationnelles relatives aux déplacements des troupeaux entre les pays sahéliens et les pays côtiers. L'enjeu est de transformer la réunion périodique de haut niveau, en un cadre qui permet aux Etats de faire le point sur le déroulement de la campagne de transhumance précédente, de formuler des recommandations concrètes pour résoudre les problèmes rencontrés et d'établir un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Les objectifs spécifiques de la troisième édition de la concertation de haut niveau visent à :

- évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations formulées lors de la précédente édition de la concertation de haut niveau ;
- établir le bilan de la campagne de transhumance dans les différents pays et définir les perspectives pour la prochaine campagne ;
- assurer la validation technique des composantes nationales et de la composante régionale du PRIDEC ;
- définir la stratégie de mobilisation des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre le PRIDEC.

Les dossiers seront présentés aux experts qui devront apporter les améliorations idoines dans la perspective d'une validation par les Ministres présents à la rencontre. Il reviendra aussi à ces derniers d'adopter le communiqué de la session ministérielle.

2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- le niveau d'exécution de la feuille de route adoptée par la concertation multi-acteurs de Cotonou est évalué ;
- le bilan de la campagne de transhumance 2015 a été établi et les perspectives pour un bon déroulement de celle de 2016 sont définies ;
- les composantes nationales et régionale du PRIDEC sont validées ;
- la stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre opérationnelle du PRIDEC est définie. L'engagement des partenaires est affirmé et une feuille de route pour leur mobilisation opérationnelle est validée.

3. MODALITES DE DEROULEMENT DE La RENCONTRE

3.1 Date et lieu

La troisième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière se déroulera du 28 au 30 septembre 2016. Le calendrier et l'agenda de la rencontre ont été définis par les autorités du pays d'accueil de la rencontre, en concertation avec la CEDEAO et le RBM. La rencontre se déroulera en trois temps :

- a) le 28 septembre 2016 : tenue de la réunion des experts ;
- b) le 29 septembre 2016: organisation de la table ronde des partenaires techniques et financiers ;
- c) le 30 septembre 2016 : tenue de la session ministérielle et adoption du relevé des conclusions.

3.2 Participants

La rencontre regroupera :

- les Ministres des pays côtiers et sahéliens (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo, Burkina Faso, Mali et Niger) ;
- les experts provenant des pays énumérés ci-dessus ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les réseaux et organisations de producteurs ruraux d'Afrique (APESS, ROPPA, RBM, CORET, et COFENABEVI) ;`
- les institutions d'intégration régionale et d'appui technique (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CSAO/OCDE et Hub Rural).

3.3. Agenda de la rencontre

Mercredi 28/09/2015

HORAIRES	ACTIVITES	TEMPS/ RESPONSABLE
8H 30 -	Installation des participants	
Session 1 : Cérémonie d'ouverture		
9H00 - 9H 55	Mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du RBM	10 mn
	Discours du représentant des partenaires techniques et financiers (USAID/ECOWAP Donor Group)	10 mn
	Discours du représentant du NPCA/NEPAD	10 mn
	Discours du Commissaire chargé du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO, au nom de l'ensemble des institutions d'intégration et de coopération technique	10mn
	Allocution d'ouverture de Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique du Togo	15 mn
9H55 - 10H00	Retrait des officiels et photo de famille	
10H00 - 10H30	Pause-café	
Session 2 : Bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la deuxième édition de la rencontre de haut niveau tenue à Cotonou en novembre 2015		
10H30 - 10H40	Présentation de l'agenda de la concertation de haut niveau et des résultats attendus	10 mn / Modérateur
10H40-11H00	Communication n°1 : Présentation de l'état de mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la deuxième édition de la concertation de haut niveau	CTR du RBM
11H00 - 11H20	Communication n° 2 : Présentation du bilan de la campagne de transhumance 2015 dans les pays côtiers et définition de perspectives pour un bon déroulement de la campagne 2016	Délégation du Bénin
11H20-11H40	Communication n° 3 : Présentation de l'étude sur l'état des lieux des cadres de concertation transfrontaliers sur la transhumance dans les pays d'intervention du PRAPS	Consultants PRAPS
11H40 - 12H30	Echanges sur les communications 1, 2 et 3	Modérateur

HORAIRES	ACTIVITES	TEMPS/ RESPONSABLE
12H30 - 14H00	Pause déjeuner	
Session 3 : Validation de la composante régionale et des composantes nationales du PRIDEC		
14H00 - 14H20	Communication n° 4 : Présentation du programme national PRIDEC du Bénin	Délégation du Bénin
14H20-14H30	Echanges sur la présentation	Modérateur
14H30-14H50	Présentation du programme national PRIDEC de la Côte d'Ivoire	Délégation de la Côte d'Ivoire
14H50-15H00	Echanges sur la présentation	Modérateur
15H00-15H20	Présentation du programme national PRIDEC du Ghana	Délégation
15H20-15H30	Echanges sur la présentation	Modérateur
15H30-15H50	Présentation du programme national PRIDEC du Nigeria	Délégation du Nigeria
15H50-16H00	Echanges sur la présentation	Modérateur
16H00-16H20	Présentation du programme national PRIDEC du Togo	Délégation du Togo
16H20-16H30	Echanges sur la présentation	Modérateur
16H30-17H00	Présentation de la composante régionale du PRIDEC	Consultant du RBM
17H00-17H40	Echanges sur la présentation	Modérateur
17H40-18H00	Synthèse/Présentation Agenda Jour 2	Modérateur

Jeudi 29/9/2016

<i>Table ronde des partenaires techniques et financiers</i>		
08H30-09H00	Présentation de la synthèse des programmes nationaux PRIDEDEC, avec un focus sur les points communs et les spécificités	Consultant du RBM
09H00-09H20	Présentation de la composante régionale du PRIDEDEC	Consultant du RBM
9H20-9H50	Pause-café	
9H50-12H30	Session de discussions entre les partenaires techniques et financiers (USAID/ECOWAP Donor Group, Banque Mondiale, Union Européenne, DDC/Suisse, AFD, GIZ, BAD, BIDC, BOAD et autres coopérations bilatérales)	Modérateur
12H 30 - 15H00	Pause déjeuner	
15H00-15H20	Présentation des conclusions de la table ronde des partenaires techniques et financiers	Rapporteur
15H20-15H30	Synthèse/Présentation Agenda Jour 3	Modérateur

Vendredi 30/9/2016

<i>Session ministérielle</i>		
8H30-8H45	Examen du rapport des experts par les Ministres	Modérateur
8H45-10H15	Examen de la synthèse de la table ronde des partenaires techniques et financiers	
10H15-11H00	Pause-café	
11H00-12H00	Examen et validation du communiqué de la Session ministérielle	
12H00-15H00	Pause déjeuner	
Session 6 : Cérémonie de clôture		
15H00- 16H30	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture du relevé des conclusions et recommandations, - Discours du Secrétaire Permanent du RBM, - Discours du représentant des partenaires techniques et financiers (USAID/ECOWAP Donor Group), - Discours du représentant du NPCA/NEPAD - Discours du Commissaire chargé du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO, au nom de l'ensemble des institutions d'intégration et de coopération technique, - Allocution du Ministre, Porte-Parole des Ministres présents lors de la concertation, - Allocution de clôture du Ministre Togolais de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique 	